

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.01.07**

Date de convocation : 25 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt et un  
Le 2 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	M. Alain ASTRUC
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

**ENVIRONNEMENT**

**Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec CITEO et contrats de reprise option Filière pour les Métaux (Acier et Aluminium)**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical les deux contrats signés avec la société agréée CITEO pour la période 2018-2022 :

- ✓ le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) au titre de la filière Emballages ménagers ;
- ✓ le contrat type collectivité pour la filière Papiers graphiques.

Ces contrats permettent notamment au SDEE de bénéficier d'un accompagnement technique et de soutiens financiers pour les tonnes collectées et valorisées. Ils s'appuient sur des contrats de reprise qui garantissent, pour chaque matériau, le recyclage effectif des tonnes collectées et triées.

Le choix de garantie de reprise peut se faire parmi 3 options :

- ✓ la reprise **option Filière** qui est la reprise proposée par CITEO, avec un reprenneur unique par matériau, et des conditions financières identiques sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ la reprise **option Fédérations** qui est la reprise proposée par les fédérations du déchets (FNADE, FEDEREC et SNEFID) et leurs adhérents labellisés ;
- ✓ la reprise **Individuelle** où la collectivité fait reprendre ses déchets d'emballages triés par une entreprise de son choix.

Délibération n° : 21.01.07

Actuellement, le SDEE dispose essentiellement de contrats option Filière, pour le Verre, le Carton, les Briques alimentaires et les Emballages Plastiques. La reprise des Métaux (Acier et Aluminium) est quant à elle assurée par Environnement Massif Central aux conditions économiques de l'option Filière.

Ce dispositif, s'il donne satisfaction pour les emballages issus de la collecte sélective, ne semble pas permettre d'assurer une garantie de reprise pour les métaux issus du nouveau dispositif de tri installé sur le site de traitement des déchets de Redoundel, et notamment pour les emballages en aluminium.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de retenir l'option Filière pour la reprise des Métaux au travers du contrat type de reprise proposé par CITEO et ses partenaires :

- ✓ Acier : Arcelor Mittal France ;
- ✓ Aluminium : Regeal Affimet / France Aluminium Recyclage.

Ce choix permettra de garantir une reprise de l'ensemble des emballages triés, qu'ils soient issus de la collecte sélective ou du site de Redoundel

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**APPROUVE** le passage en garantie de reprise option Filière pour les emballages métalliques, Acier et Aluminium ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de reprise correspondants ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20210202-210107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021